



Individu plurilingue et société multilingue



Code Apogée
2MNTM412



Composante(s)
UFR Langues et
Civilisations



Période de
l'année
Semestre 2

En bref

- > **Mobilité d'études:** Oui
- > **Accessible à distance:** Non

Présentation

Description

Le cours se veut un ensemble cohérent de réflexions et approfondissements autour du thème du plurilinguisme individuel en contexte sociétal multilingue, et ce à partir de l'analyse de quelques textes de références et de l'observation de plusieurs terrains, surtout européens, généralement caractérisés par la présence d'une ou plusieurs minorité(s) linguistique(s). Cette dialectique englobe des questions diverses – relevant notamment de la sociolinguistique, de la politique et du droit linguistique – et impose un double regard : un regard de type essentiellement théorique, focalisé sur la terminologie à adopter et sur les contraintes formelles ; un regard essentiellement empirique, prenant en compte des situations bien réelles de contact (et de conflit) de langues (et de communautés linguistiques). Le cours vise à sensibiliser les étudiants à l'analyse de situations linguistico-culturelles complexes à travers des instruments divers et à saisir certaines dynamiques sociales internes et externes aux « communautés » linguistiques étudiées.

Bibliographie

- * Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992) <https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/signatures-and-ratifications>
- * Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995) <https://www.coe.int/fr/web/minorities/home>
- * Agresti, Giovanni (2021). « Bien nommer pour bien agir? La notion de minoranza linguistica (minorité linguistique) en Italie et la genèse des lois et politiques linguistiques ». Dans : Alain Viaut (Sous la direction de). Catégories référentes des langues minoritaires en Europe. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 285-296.
- * Agresti, Giovanni (2020), « Frontières et représentations en conflit. Le cas de l'Occitanie en 2019, entre espace linguistique et région administrative ». Comparative Legilinguistics. International Journal for Legal Communication, 42, Institute of



Linguistics. Adam Mickiewicz University, Poznań, Poland, pp. 9-39. DOI: <https://doi.org/10.2478/cl-2020-0002> Article librement téléchargeable depuis les liens suivants : <https://pressto.amu.edu.pl/index.php/cl/article/view/20081>

<https://pressto.amu.edu.pl/index.php/cl/article/view/20081/21730>

- * Agresti, Giovanni (Sous la direction de) (2007), De la crispation à la conciliation? Contributions pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France. Contributions de Fernand de Varennes, Robert Lafont, Katalin Ortutay, Rome, Aracne («Quaderni di linguistica e linguaggi specialistici dell'Università di Teramo/Indagini», 5), 196
- Boutet, Josiane et Costa, James (Sous la direction de), Dictionnaire de la sociolinguistique, Langage et société, 2021/HS1, Editions de la Maison des sciences de l'homme. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1.htm>
- * Gheorghe Nicolae, Hancock Ian, Cortiade Marcel, « « Rroms » ou « « Tsiganes » ? Quelques commentaires sur l'ethnonyme du peuple rromani », Études Tsiganes, 2012/2 (n° 50), p. 140-147. DOI : 10.3917/tsig.050.0140. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2012-2-page-140.htm>